

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

RÉALISATION DE PROJETS DE PROXIMITÉ DU PROGRAMME  
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015 À 2017

**SECTION I**

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET  
DES MISSIONS DU PERSONNEL D'APPOINT

**I.** Les services professionnels et techniques ainsi que les missions du personnel d'appoint portent sur les activités suivantes :

1° l'identification;

2° la planification;

3° la conception;

4° la réalisation;

5° le suivi;

6° toutes autres activités en lien avec la gestion de projets concernant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux d'éclairage et de signaux lumineux, les réseaux d'utilités publiques, ainsi que l'aménagement ou le réaménagement d'espaces municipaux.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les activités visées par le paragraphe 5° comprennent, si nécessaire, les services professionnels et techniques requis lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense pour la réalisation de toute analyse ou expertise et la présence au tribunal, le cas échéant.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**2.** L'estimation du coût des services professionnels et techniques décrits à l'article 1 s'élève à la somme de 10 700 000 \$.

**Sous-total du chapitre I : 10 700 000 \$**

## **CHAPITRE II**

### **RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES, DE SURFACE ET AÉRIENNES**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

**3.** Les travaux consistent à réaliser la réfection ou la construction des infrastructures souterraines, de surface et aériennes et peuvent comprendre des travaux d'aménagement ou tout autre ouvrage connexe.

Ces travaux peuvent nécessiter des acquisitions de terrains ou de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

#### **SECTION II**

##### **LOCALISATION DES TRAVAUX**

**4.** Les travaux sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de proximité.

### **SECTION III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**5.** Le coût des travaux décrits à l'article 3 est estimé à la somme de 41 000 000 \$.

**Sous-total du chapitre II : 41 000 000 \$**

### **CHAPITRE III**

#### **NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES**

##### **SECTION I**

###### **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

**6.** Les travaux consistent à réaliser la modification des infrastructures souterraines, de surface et aériennes afin de régulariser les anomalies ponctuelles des réseaux.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes à des fins municipales, ainsi que divers ouvrages connexes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

##### **SECTION II**

###### **LOCALISATION DES TRAVAUX**

**7.** Les travaux sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de proximité.

### **SECTION III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**8.** Le coût des travaux correctifs décrits à l'article 6 est estimé à la somme de 525 000 \$.

**Sous-total du chapitre III :            525 000 \$**

### **CHAPITRE IV**

#### **CONSOLIDATION ET AMÉLIORATION FONCTIONNELLE DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

**9.** Les travaux consistent à réaliser la construction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égouts afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Ils peuvent également comprendre la réfection d'infrastructures souterraines, de surface et aériennes, l'aménagement d'infrastructures comprises dans les limites du chantier, l'acquisition de parcelles de terrains ou de servitudes à des fins municipales, ainsi que divers ouvrages connexes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

#### **SECTION II**

##### **LOCALISATION DES TRAVAUX**

**10.** Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de proximité.

### **SECTION III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**11.** Le coût des travaux décrits à l'article 9 est estimé à la somme de 8 300 000 \$.

**Sous-total du chapitre IV : 8 300 000 \$**

### **CHAPITRE V**

#### **RÉFECTION DES BERGES DU FLEUVE ST-LAURENT**

##### **SECTION I**

###### **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

**12.** Les travaux consistent à réaliser des interventions et des travaux de construction, reconstruction, stabilisation, modification et d'aménagements sur les berges du fleuve Saint-Laurent afin de corriger ou de contrer le phénomène d'érosion.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition d'immeubles ou de servitudes à des fins municipales, ainsi que divers ouvrages connexes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

##### **SECTION II**

###### **LOCALISATION DES TRAVAUX**

**13.** Les travaux visés à l'article 12 sont localisés sur les berges nord du fleuve Saint-Laurent, à la hauteur du parc de Notre-Dame-de-la-Garde, dont les berges relèvent de la compétence de proximité.

### **SECTION III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**14.** Le coût des travaux décrits à l'article 12 est estimé à la somme de 1 220 000 \$.

**Sous-total du chapitre V : 1 220 000 \$**

**TOTAL : 61 745 000 \$**

Annexe préparée le 26 janvier 2015 et révisée  
le 14 août 2015 par :

---

Claude Couillard, ing.  
Service de l'ingénierie